

## RAPPORT MORAL

Pour rappel notre ASA compte, à ce jour 476 adhérents. Son origine remonte à 1963, quand notre commune était à vocation arboricole. Elle a été un des premiers réseaux d'eau d'irrigation sous pression d'Ardèche.

La création d'une ASA est autorisée par arrêté préfectoral, la nôtre est reconnue d'utilité publique. Son trésorier est un percepteur du Trésor Public. Une ASA existe à vie, sauf dissolution. Lors de la création d'une ASA, un périmètre est délimité, c'est l'ensemble des parcelles dont les propriétaires deviennent adhérents. Ce périmètre peut augmenter, les droits et les obligations des propriétaires sont hérités, transmis en même temps que les parcelles cadastrales et ceci tant que l'ASA existe.

La campagne d'irrigation 2022a été émaillée comme d'habitude par diverses ruptures de canalisation mais surtout par une série de pannes à répétition au niveau du pompage. Il a bien fallu admettre que nos 5 pompes ainsi que 2 moteurs étaient à bout de course. Leur remplacement n'avait pas été prévu mais a été réalisé au cours de l'été sans jamais avoir coupé l'eau plus de 12 heures d'affilée, grâce à un gros investissement en temps passé par les bénévoles qui suivent la station.

Je tiens à remercier un agriculteur communal pour la mise à disposition souvent gratuite de son outil de levage et du chauffeur salarié. Le coût financier s'élève à environ 35 000€ mais le résultat est là, car depuis cette grosse opération d'entretien, la partie immergée de notre station n'a subi aucune panne.

Je tiens à préciser que le temps passé à la station par quelques agriculteurs bon bricoleurs se fait en plus de leurs activités agricoles estivales qui avoisinent les 70 heures semaine et ceci souvent 7 jours sur 7.

Le gros défi à relever par notre association va être dans les 5 prochaines années le départ à la retraite de la moitié, voire plus des agriculteurs communaux. Et il faut bien le dire, ce sont eux qui sont très investis dans le fonctionnement de l'ASA.

Certaines exploitations ont ou auront des repreneurs, l'eau d'irrigation leur sera indispensable. Je souhaite que les multiples contraintes de toutes natures qui pèsent sur le monde agricole n'aient pas raison de leurs projets.

Je ne suis pas sûr que ces nouvelles générations d'agriculteurs acceptent de passer autant de temps que leurs prédécesseurs à la gestion de l'ASA. Ceci va donc impliquer obligatoirement un plus grand investissement des particuliers ou des professionnels autres que agricoles ...

Il est bien évident que rien n'est acquis, notre réseau est découpé en plusieurs secteurs avec un responsable pour chaque secteur. Dans le cas où personne dans le conseil d'administration ne se porterait volontaire pour un secteur, nous serons amenés à prendre des décisions qui seront sans doute mal comprises.

L'année 2022 a été marquée par le départ du conseil d'administration de Maryse HUMMEL qui a fait pendant 6 ans un travail gigantesque. Le renouveau de notre association lui doit beaucoup. Elle a avant de partir formé Emeric Chamontin et Chantal Lebrun qui remplissent parfaitement leur mission.

**ASA de la Plaine et des Coteaux**

Assemblée Générale des propriétaires 1<sup>er</sup> décembre 2023 – Rapport moral

Cependant il faut absolument que ce pôle administratif se renforce pour que cette responsabilité associative ne soit pas une corvée.

Je remercie tous les membres du conseil syndical, en particulier Serge Besson et Henri Arlaud qui ont fait le choix de nous quitter après de longues années de présence active, Helen Chamontin, notre fontainier, malgré quelques passages à vide, toutes les entreprises avec qui nous travaillons, en particulier pour cette année 2022, l'entreprise Debanne AMA-ITEA qui a été d'une grande réactivité face aux incidents de la station de pompage.

Le Président

Vincent JOUVE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent JOUVE', written over a horizontal line.